



Bruxelles, le 14 janvier 2022
(OR. fr)

5206/22

FIN 7
INST 1
PE-L 1

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	5006/22
Objet:	Virement de crédits n° DEC 30/2021 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2021

1. Le 3 janvier 2022, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 30/2021.

Cette proposition vise à transférer un montant total de 654 millions d'euros en crédits de paiement de 112 lignes budgétaires relevant de diverses rubriques du cadre financier pluriannuel vers le poste 05 02 99 01 (*Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Dépenses opérationnelles (avant 2021)*), comme indiqué dans le document 5006/22.

2. Conformément à l'article 31, paragraphe 2, du règlement financier¹, ce virement dit "de fin d'exercice" vise à couvrir les demandes en attente et de rembourser les États membres en ce qui concerne les paiements déjà effectués dans le cadre de la gestion partagée.

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

3. Le Comité budgétaire a examiné cette proposition de virement lors de sa réunion du 11 janvier 2022.
4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits, telle qu'elle figure dans le document 5006/22; et
 - le projet de lettre à cet effet qui figure à l'ANNEXE de la présente note.

PROJET DE LETTRE

du : Président du Conseil

à la : Présidente de la Commission

copie au/à la: Président(e) du Parlement européen

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 2, du règlement financier du 18 juillet 2018¹, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 30/2021 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2021.

(Formule de politesse).

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).